

#### AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Guylaine Lampron, greffière-trésorière adjointe de la MRC du Val-Saint-François, que le Règlement numéro 2024-01 relatif à la délégation de certaines compétences du Comité administratif de la MRC du Val-Saint-François a été adopté à la séance régulière du Conseil, le mercredi 19 juin 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond.

Donné à Richmond, ce 19 juin 2024.



Guylaine Lampron  
Greffière-trésorière adjointe

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 433 CM)

Je soussigné Pascal Blais, directeur(trice) général(e)  
ou greffier(ière) de la Municipalité de  
Saint-Denis-de-Brompton, certifie sous mon  
serment d'office avoir publié l'avis public pour l'adoption du Règlement numéro  
2024-01 relatif à la délégation de certaines compétences du Comité  
administratif de la MRC du Val-Saint-François, aux endroits fixés par le conseil,  
le 25 juin 2024 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 juin 2024.

SCEAU

  
\_\_\_\_\_  
Directeur(trice) général(e) ou Greffier(ière)